

MEDIA

2023-427 INDEMNISATION DE TIERS SUITE À DES PRÉJUDICES SUBIS DU FAIT DE LA COLLECTIVITÉ ET OU
DE SES AGENTS

TYPE

PDF

FICHIER

2023-427 Indemnisation de tiers suite à des préjudices subis du fait de la collectivité et ou de ses agents.pdf

MISE EN LIGNE

27/10/2023

UTILISATEUR

Cecile Nowacki

Document certifié par le département du Pas-de-Calais en date du 11/01/2025.